

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA SOCIETE BLUE GREEN
Golf Grand Lyon-Chassieu

Projet d'avis à adopter en séance plénière le 25 octobre 2016

La CCSPL prend connaissance de la présentation de fin d'exercice, au 21 octobre 2015, de la société Blue Green (groupe SAUR) et du contrat de concession signé, avec le même délégataire, pour une durée de 20 ans. La commission soutient l'objectif de permettre la formation d'un large public au golf par la gestion et l'exploitation du service public du golf.

En ce qui concerne l'activité 2015, la commission relève une stagnation du chiffre d'affaires global, malgré une hausse sur la période 2010-2015. Elle note tout de même avec satisfaction que 72% du chiffre d'affaires est constitué avec les activités du service public (golf et enseignement). Elle entend que la baisse du chiffre d'affaires de la boutique est essentiellement liée au départ d'un salarié et à la concurrence d'internet et d'autres magasins environnants. Elle regrette que le nombre d'adhérents à l'association sportive ait diminué. La commission restera vigilante sur la tarification auprès du public des jeunes.

En ce qui concerne le budget des travaux, la commission prend acte de la réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du protocole de fin de contrat, portant notamment sur le réaménagement de la plonge et de la salle de restaurant du club - house. Concernant les investissements prévus dans le cadre du nouveau contrat un budget de 29 000 € a été consacré à la réfection des départs du parcours 6 trous et à l'extension du practice. D'autres travaux sont prévus après la révision du PLU-H. Dans cette attente, la commission sera toutefois attentive à la réalisation de travaux de réfection de la station de pompage et du bassin et à l'anticipation des investissements sur le parcours.

Quant au développement durable, la commission attire vivement l'attention sur l'augmentation très importante de la consommation d'eau, et ce même en l'absence d'un «greenkeeper» et demande au délégataire d'être plus attentif à l'utilisation de l'eau. Elle attire également l'attention sur l'utilisation des produits phytosanitaires